FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-631 DU 06 OCTOBRE 2005

Portant approbation des états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2005-513 du 18 août 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Vu le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vu le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;

Sur proposition conjointe du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 septembre 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont approuvés, les états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 octobre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN -.

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Christiane Jeanne-Marie O. TABELE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 SOBEMAP 01 JO1.